

AGENTS

Contact : SUD / Solidaires CG 92
Hôtel du département, bureau 945
2-16 bd Soufflot, 92015 Nanterre cedex
06 82 29 35 17 ; 06 78 24 52 37
et 06 95 70 71 45 ; 01 47 29 31 36
edcusud92@free.fr

Numéro 7 : 26 février 2013

Union
Syndicale
Solidaires

Le bulletin du syndicat SUD / Solidaires des Agents Techniques des collèges des Hauts-de-Seine.



**LE JOUR DE CARENCE EST
ABROGE...
D'AUTRES VICTOIRES SONT
POSSIBLES...
ET NECESSAIRES !!!**

NON A L'INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ ! POUR UNE REMUNERATION EGALITAIRE !

Dans les collectivités territoriales l'I.A.T - Indemnité d'Administration et de technicité – est une prime donnée à la tête du client . Il y a des quotas !

La hiérarchie doit décider qui sert le mieux,. Plus le chiffre est élevé plus l'agent à une plus grosse prime. Le chef ne peut pas mettre tout le monde à 8 il doit respecter des règles de la territoriale et du CG. La distribution est arbitraire : il faut des très bon, des bons et des mauvais. C'est la constante macabre. C'est automatique. Le barème du CG 92 pour l'IAT est de 8 à 5. A 5 il faut obligatoirement que le chef fasse un rapport au CG.

Le syndicat SUD dénonce ce type de rémunération et revendique qu'elle ne dépende que de l'ancienneté et pas de l'avis d'une fonction d'encadrement. Le syndicat SUD revendique de significatives augmentations de salaires pour tous !

ABROGATION DU JOUR DE CARENCE : UNE VICTOIRE A METTRE A L'ACTIF DE LA MOBILISATION

Depuis sa mise en place par le gouvernement précédent, Sud / Solidaires n'a eu de cesse de dénoncer cette mesure injuste tout en rappelant, à chaque fois, qu'il fallait aussi se battre pour une abrogation dans le public comme dans le privé. Et même si dès le début de son mandat, la Ministre de la Fonction publique, avait condamné cette mesure, c'est bien grâce au rapport de forces que cette revendication a été entendue.

L'action et la mobilisation du 31 janvier, appelées par Solidaires, la CGT et la FSU, ont payé sur au moins deux points : Le décontingement du 8ème échelon de la catégorie C administrative et des filières sociales, qui va permettre à près de 130 000 agents de pouvoir finir leur carrière avec un échelon de plus, l'abrogation du jour de carence qui, depuis janvier 2012, constituait une double peine pour les agents malades. SUD/ Solidaires se félicite de ces premiers résultats qui doivent s'appliquer sans délai. Ils confirment qu'une mobilisation sur des revendications légitimes, peut aboutir à des réponses positives pour les personnels.

Toutefois, la liste de nos griefs est encore longue : L'affaiblissement de notre pouvoir d'achat, gelé depuis 2010, l'absence de créations d'emplois pourtant nécessaires à l'accomplissement de nos missions de services publics mais également indispensables pour réduire le nombre, sans cesse grandissant, des demandeurs d'emplois, l'inquiétude face au projet de réforme de nos retraites.

Pour toutes ces raisons, SUD/ Solidaires poursuivra, dans l'unité la plus large possible, son action pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de ses revendications.

LE BULLETIN C'EST VOUS !

Envoyez-nous des informations sur vos conditions de travail, vos problèmes, vos joies de manière à ce que cette feuille serve de liaison entre les agents des collèges pour être tous ensemble Unis et Solidaires ! Vous pouvez nous laisser un message sur le **06 82 29 35 17**, **06 78 24 52 37** et **06 95 70 71 45** ou nous envoyer un mail educsud92@free.fr .

Les agents parlent aux agents : « Nous apprenons plein de choses aux stages syndicaux de SUD. », « La grève ça sert : on n'a plus la journée de carence. », « Il est important de se syndiquer pour être tous ensemble ».



STAGE ORGANISE PAR SUD / SOLIDAIRES CG 92 ET SUD EDUCATION

le mardi 26 mars 2012 de 9h00 à 16 h 30
au local parisien de SUD Education : 30 bis rue des Boulets à Paris
pour les Agents Techniques des Etablissements d'Enseignement des Hauts-de-Seine.
**Thème : Quel syndicalisme pour les Agents Techniques des Etablissements
d'Enseignement des Hauts-de-Seine ?**

Soyons nombreux-euses !

Pour s'inscrire il faut adresser au gestionnaire, une demande écrite selon le modèle ci-dessous au moins un mois avant la date du stage (en cas de problème, prévenir les syndicats).

Modèle à remplir, découper et à donner au gestionnaire pour les personnels dépendant d'une Collectivité Territoriale

NOM : Prénom : Paris, le 2013
Fonction : Etablissement :

M. le Président du Conseil Général s/c du chef d'établissement

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique des collectivités territoriales, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le mardi 26 mars 2012 de 9H à 16H30 à Paris, sous l'égide du CEFI Solidaires « Centre d'études et de formation interprofessionnel solidaires, 144, boulevard de la Villette, 75019 Paris » n° SIRET : 504 307 588 00021 – agréé par arrêté ministériel du 17 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 9 février 1998.

Signature

BULLETIN D'ADHESION POUR LES ATTEE DU CG 92

Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : Commune :
Tél : E-mail :

Etablissement :

J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD-Education 92.

Date : Signature :

COTISATION ANNUELLE (année scolaire pour les ATTEE) : 31 euros pour un agent titulaire, 13 euros pour les non-titulaires.

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'ordre de SUD Education 92 (vous pouvez payer en plusieurs fois en précisant la date d'encaissement du chèque) à : Sud Education 92, 30 bis rue des boulets 75011 Paris.

Contactez-nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36 ou Sud Education 92 : 01 43 70 56 87